

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juin 2009

CP 09/06-12-01

**OUVERTURE D'UNE LIGNE
DE TRESORERIE
(*Dexia Crédit Local*)**

L'an 2009, le 22 juin à 17 h 30.

La Commission Permanente, légalement convoquée, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général.

Etaient présents :

MM. Guy-Michel EMPOCIELLO, Raymond MASSIP, Jacques MOIGNARD, Léopold VIGUIÉ, José GONZALEZ, Claude MOUCHARD, Denis ROGER, Jacques ROSET, Etienne ASTOUL et Robert BÉNECH ;

Etaient excusés :

MM. Jean-Michel BAYLET, Jean CAMBON et Christian ASTRUC.

Le quorum étant atteint, la Commission Permanente peut délibérer.

M. le Président rappelle que depuis 1987, le Conseil Général dispose de lignes de crédits permettant d'effectuer des tirages de fonds pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie

La Commission Permanente, après avoir pris connaissance, en tous ses termes, du rapport de M. le Président et des caractéristiques techniques et financières du contrat d'ouverture de ligne de trésorerie proposé par Dexia Crédit Local,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Article 1 :

Le Conseil Général de Tarn et Garonne décide de contracter auprès de Dexia Crédit Local, une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 10 000 000 € (Dix millions d'euros) aux conditions ci-après :

- Montant : 10 000 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt annuel : EONIA + 1,10% ou EURIBOR 1 mois + 0,80 %
- Commission d'engagement : 0,10 %
- Les intérêts sont calculés à partir du jour du versement et payables mensuellement sans capitalisation, à terme échu.

Article 2 :

Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général de Tarn et Garonne est autorisé à signer les divers documents et le contrat correspondant avec Dexia Crédit Local et est habilité, sans autre délibération, à procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues

Le Président,